République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260924-10DCC240926-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 24 septembre 2026	N° 10dcc240926

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le jeudi 24 septembre 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 18 septembre 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 46
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :

Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABARNOU Mickaël, ARS Wilfried, BLEUNVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, FOLL Loïc, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, HELIES Karine, JAUD Christiane, JESTIN Claudine, KERANDEL Hélène, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LAOT Cédric, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE POLLES Philippe, LEON Julie, L'HOSTIS Nolwen, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, REDT Gérard, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONNARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés : COATEVAL Bruno donne pouvoir à Stéphane BERGOT, LE GALL Christelle donne pouvoir à Christiane JAUD, ABGUILLERM Gildas donne pouvoir à Julie LEON,

Provisions et admissions en non-valeurs

Le service de gestion comptable a adressé, en juillet, les états de provisions semi-budgétaires nécessaires à la couverture des risques de créances irrécouvrables.

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est obligatoire de constituer une provision. Le total des provisions est déterminé en fonction de l'ancienneté de la créance et du taux appliqué pour chaque année ou du taux appliqué pour les créances qui font l'objet d'un surendettement ou d'une procédure collective, car le risque d'effacement de dette est important.

Elles correspondent à une enveloppe règlementaire de 15 % des volumes globaux de créances douteuses.

Le constat est, hormis pour le budget général et celui des mouillages, une reprise des provisions relativement importante, permettant de constater à ce jour des sommes en réserve relativement modestes.

Les provisions préconisées par le SGC sont les suivants :

- Budget principal : 26 497,35 € : il s'agit des montants d'impayés de loyers d'entreprises placées en liquidation judiciaire
- Budget mouillages Aber Benoit : 650,32 € : titres essentiellement émis en 2026
- Budget assainissement : 271,02 € : effacement de dette suite à un surendettement, et liquidations judiciaires
- Budget eau : 2 778,04 € : effacement de dette suite à un surendettement, et liquidations judiciaires

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260924-10DCC240926-DE

Les reprises sur provisions sont :

- Budget Déchets : 3 077,03 €. Les années précédentes, un apurement des titres non acquittés a permis de solder les situations complexes de perception. Les titres étaient anciens, et nous ne disposions pas d'informations permettant un paiement. Cet apurement a été réalisé en accord avec le trésorier.
  Les paiements sont dorénavant plus réguliers. La baisse de la provision permet de l'attester. Et ce d'autant plus que c'est la 3ème année consécutive de reprise de la provision.

- Le tableau ci-après reprend les propositions 2026 et le solde des provisions constituées à l'échéance

Solde	Solde au 1/1/2026	Proposition	Total
Aber Benoît	179,60 €	650,32 €	829,92 €
Assainissement	15 037,00 €	271,02 €	15 308,02 €
Déchets	16 226,00 €	- 3 077,03 €	13 148,97 €
Eau	13 017,00 €	2 778,04 €	15 795,04 €
général	57 940,60 €	26 497,35 €	84 437,95 €
Total général	**102 400,20 €**	**27 119,70 €**	**129 519,90 €**

En ce qui concerne les admissions en non-valeur, les données issues des demandes du SGC sont reprises dans le tableau ci-après.

Il est nécessaire de proposer des décisions modificatives pour certains budgets (cf. dernière colonne).

	Somme de Budgété	Proposition SGC	Commentaire
Budget général	**2 000,00 €**	**1 514,71 €**	**Décision modificative non nécessaire**
65	**2 000,00 €**	**1 514,71 €**	
6541	2 000,00 €	1 514,71 €	
Budget OM	**33 000,00 €**	**23 719,15 €**	**Décision modificative non nécessaire**
65	**33 000,00 €**	**23 719,15 €**	
6541	30 000,00 €	20 545,39 €	
6542	3 000,00 €	3 173,76 €	
Budget eau	**18 000,00 €**	**16 857,73 €**	**Décision modificative nécessaire au chapitre**
65	**18 000,00 €**	**16 857,73 €**	
6541	15 000,00 €	15 335,72 €	
6542	3 000,00 €	1 522,01 €	
Budget assainissement	**11 000,00 €**	**12 966,41 €**	**Décision modificative nécessaire au chapitre**
65	**11 000,00 €**	**12 966,41 €**	
6541	9 000,00 €	11 260,67 €	
6542	2 000,00 €	1 705,74 €	
Budget Aber Benoît	**200,00 €**	**5,11 €**	**Décision modificative non nécessaire**
65	**200,00 €**	**5,11 €**	
6541	200,00 €	5,11 €	
Total général	**64 200,00 €**	**55 063,11 €**	

Le Bureau de communauté du 17 septembre 2026 a émis un avis favorable à ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver ces abondements et reprises de provisions.

Fait et délibéré à Plabennec
le 25 septembre 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

